

SÉANCE DU 16 novembre 2023

**VILLE DE
SAINT-
FLORENTIN**

N° 2023_083

Membres en exercice : 25

Conseillers présents à la séance :
16 + 3 pouvoirs

Date de publication : 17 novembre 2023

Le 16 novembre 2023 à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 08 novembre 2023 dans les formes et délais prévus au Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DELOT, M. MAILLARD
Mme SCHWENTER, M. PARIGOT, Mme SEUVRE,
Mme DELOT, Mme GRUET, M. TIRARD, Mme ÉTIENNE,
M. LEFEVRE, Mme ROUSSEAU, M. GORNEAU,
M. PERREIRA-GONCALVES, M. SERRE, M. LECOMPTE,
M. DELECOLLE,

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mme COUDERT (pouvoir donné à
M. TIRARD), M. BILLET (pouvoir à M. PARIGOT),
Mme WILLEMS (pouvoir Mme SEUVRE).

ÉTAIENT ABSENTS : M. BIOT, Mme BIOT-FLORIMOND,
M. CAMPOS, Mme GROENTZINGER, M. LANGLOIS.
Mme LANGLOIS-LENTI,

Mme SEUVRE et M. PARIGOT ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Objet :

CESSION D'UN POIDS LOURD

Visa :

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le code général des propriétés des personnes publiques

VU la délibération n°2020_071 du 10 juillet 2020 portant délégation de compétences au maire ;

Exposé des motifs :

CONSIDÉRANT que le véhicule immatriculé 7322 TD 89 n'est plus utilisé par les services municipaux,

CONSIDÉRANT que ce véhicule intéresse la CCSA,

CONSIDÉRANT que ce véhicule peut être estimé pour la somme de **8 000 €** (HUIT MILLE EUROS),

CONSIDÉRANT que Monsieur le maire dispose d'une délégation pour la vente de biens mobiliers

CONSIDÉRANT cependant que cette délégation n'est valable que pour des biens estimés en-deçà de 4600 €,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **AUTORISE** la vente de ce véhicule à la Communauté des Communes Serein et Armance pour la somme de 8 000 €
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette vente.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
A SAINT-FLORENTIN, le 17 novembre 2023
Le Maire, Yves DELOT,

